

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 1022-20

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 9 novembre 2020, un projet de règlement n°1022-20 amendant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone para-industrielle P11-16. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Conformément aux normes mises en place par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), à titre de consultation publique, le service d'urbanisme de la municipalité recevra les commentaires écrits concernant ce projet de règlement du 19 novembre au 4 décembre à midi et les transmettra au Conseil municipal pour que ce dernier en prenne connaissance avant d'adopter son second projet de règlement. Les commentaires peuvent être acheminés par :

Courrier A\S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en obtenir une copie en présentant la demande à l'adresse courriel : municipalite@sainte-julienne.com ou en se présentant aux bureaux de la municipalité, situés au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 11 novembre 2020


France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière